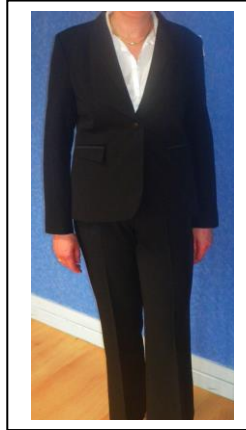
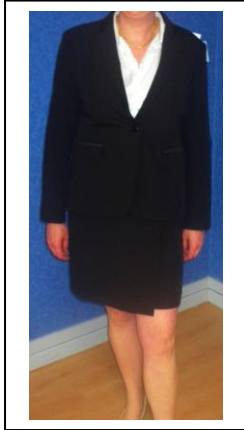




Annexe au règlement du Lycée Notre Dame de la Providence – Orchies pour la tenue Année scolaire 2020-2021

Tous les élèves portent durant toute l'année l'uniforme avec le logo. Les élèves sans uniforme ne seront pas admis dans l'établissement.

- **POUR LES FILLES** : l'uniforme : (ensemble tailleur pantalon ou jupe de ville à hauteur du genou, chemisier et foulard du lycée, pull fin et chaussures de ville).
- **Maquillage discret - bijoux discrets**



- **POUR LES GARCONS** : l'uniforme : (veste, pantalon de ville, chemise, cravate du lycée, Pull en V ou col rond, rasage soigné obligatoire et barbe, bouc, moustache, taillées sans excentricités, chaussures de ville).



POUR TOUS :

COIFFURE CLASSIQUE RESPECTANT LES REGLES DE TRAVAIL EN LABORATOIRE, CUISINE, SALLE

AUCUN PERCING NI TATOUAGE VISIBLE

LES CHAUSSURES DOIVENT ETRE TOUJOURS CIREES

LE PANTALON NE DOIT PAS TRAINER PAR TERRE

LA JUPE DOIT ETRE TAILLEE A 5CM AU DESSUS DU GENOU

En cas de non respect de la tenue de ville règlementaire, le barème des sanctions sera appliqué